

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26.07.2013



L'an deux mille treize, le 26 juillet à 18h00, le Conseil municipal de la Commune de Lormes dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. Fabien BAZIN, Maire.**

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Date de la convocation : 22/07/2013

Étaient présents : MM. BAZIN, LACROIX, PALENZUELA, PINGUET, GROSJEAN, LUTREAU, VOILLOT

Absents : Procurations : M.BOURGEOIS à M. LACROIX, M. BOURGEOT à Mme PINGUET, M. PAUL à M. BAZIN, Mme PONS à M. PALENZUELA

Excusés : M. POINT, M. JEANNIN, Mme PERROT

Secrétaire de séance : Mme LUTREAU

Le compte rendu de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1/ Attribution du marché de Grand Pré

2/ Questions diverses

1/ Attribution du marché de Grand Pré

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le choix de l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres concernant l'attribution du marché d'adduction d'eau potable de Grand Pré.

Trois entreprises ont proposé les offres suivantes :

Entreprises	Montant HT	Délai
Ets Paganie	41 990,20€	1 mois
SARL du Haut Morvan	48 993€	3 mois
SADE	86 636€	1 mois

La Commission d'Appel d'Offres a retenu l'offre des Etablissements Paganie qui propose l'offre la plus avantageuse pour la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider ce choix.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

2/ Questions diverses

ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE STAGE

Monsieur le Maire propose d'attribuer une indemnité de stage de € à Mlle Amélie HONGLER pour le stage de qualité qu'elle a effectué en Mairie de Lormes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE A MME AGNES BAILLY

Monsieur le Maire propose d'attribuer une indemnité à Mme Agnès BAILLY correspondant aux 20 heures qu'elle a effectué en remplacement de Mme Sandrine BIERRY depuis le 10 juin 2013.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

PRISE DE POSSESSION D'UN IMMEUBLE SANS MAÎTRE

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité cette proposition
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L. 1123-1 et suivants;
Vu le Code Civil, notamment son article 713;

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs du 24 juillet 2013;
Vu l'arrêté municipal du 28 novembre 2011 déclarant l'immeuble sans maître ;
Vu l'avis de publication du 30 novembre 2011

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maîtres et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire de l'immeuble situé 8 rue du Château à Lormes, parcelle section AM, n°139 ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues à l'article L 1123-3 alinéa 2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publique, dès lors l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713 du Code Civil.

Cet immeuble peut revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

CONVENTION CARAVANE DU SPORT

Monsieur le Maire propose d'accepter la convention pour le passage de la Caravane du Sport. Celle-ci aura lieu le vendredi 09 août à l'Etang du Goulot pour un coût de 360€ et de 15€ de cotisation annuelle.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.